AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT ROSEMONT−LA PETITE-PATRIE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÉSOLUTION CA07 26 0074

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement Rosemont−La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution (CA07 26 0074) lors de sa séance tenue le 5 mars 2007, relativement à un projet particulier autorisant :

- La construction de deux bâtiments à usages mixte pour l'emplacement situé aux 7010-7020, rue Saint-Dominique et 33, avenue Mozart, afin d'y aménager 3 établissements commerciaux au rez-de-chaussée et un maximum de 16 unités de logements, aux conditions énoncées audit projet de résolution. À ces fins, il est permis de déroger aux articles 87, 121 et 539 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), relatifs à la superficie maximale des ouvertures, à l'usage et à la dimension des aires de chargement.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution, le 2 avril à 18 h, au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone 0030, de même que les zones qui lui sont contiguës. Le périmètre de l'ensemble de ces zones est délimité par le plan figurant ci-dessous :

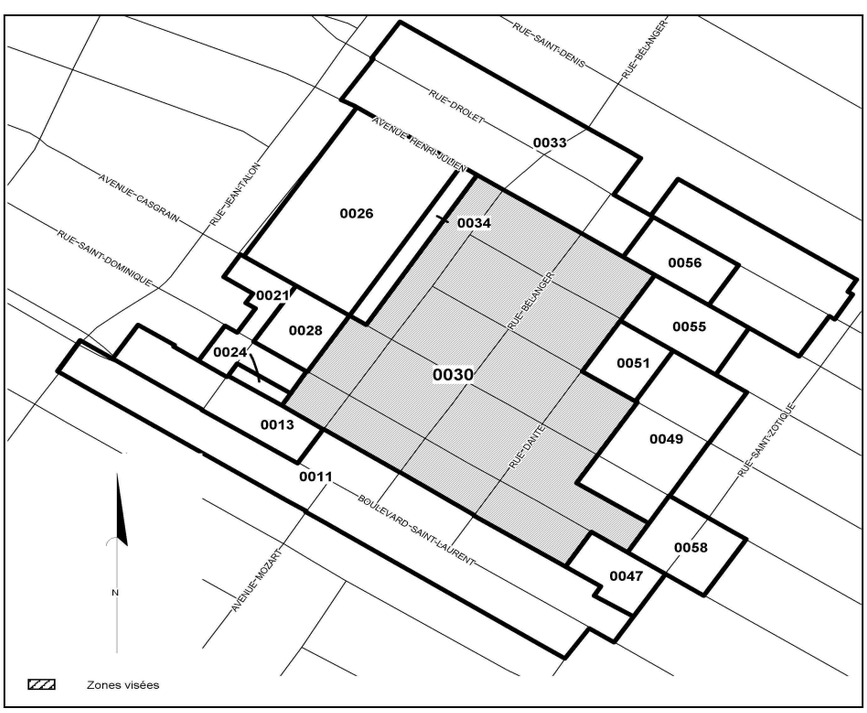

Le projet de résolution ainsi que l'illustration de la zone visée et des zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 21 mars 2007

_____

Me Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement